

10 novembre 2022

233

- > Médecins omnipraticiens
- > Médecins spécialistes
- > Chirurgiens dentistes
- > Spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale
- > Optométristes

Changement de statut : lancement d'un calculateur de dates

Nous lançons aujourd'hui notre outil [Calculer la date d'entrée en vigueur de mon nouveau statut](#). Il calculera pour vous la date où entrera en vigueur votre nouveau statut au régime d'assurance maladie du Québec. Et ce, que ce soit pour devenir non participant ou désengagé, ou encore pour redevenir participant.

Pour cela, vous devez seulement y :

- indiquer le statut que vous nous avez demandé;
- saisir la date où vous nous avez transmis votre demande.

Vous pouvez ainsi vous assurer que votre statut est en vigueur au moment où vous désirez le changer.

Intéressé à changer de statut?

Vous avez le droit de modifier votre statut. Toutefois, connaissez-vous tout ce que cela entraîne? Pour le savoir, consultez notre nouvel événement de carrière [Je décide de participer ou non au régime d'assurance maladie du Québec](#).

En une seule page Web, vous trouverez toute l'information nécessaire à votre démarche. Le tout, expliqué de façon claire, vulgarisée et concise.